

## Nom : "MUTUELLE RESEAU"

### 1. Contexte

Une étude des besoins des publics précaires en situation de renoncement à une complémentaire santé a été menée en 2010 par A.T.D quart-monde et par un C.H.R.S Suite à la tenue d'une réunion du Réseau Santé Précarité du Grand Nancy qui a permis d'associer les partenaires, un appel d'offre pour un panier de soins accessible financièrement sous la forme d'un contrat de groupe a été lancé. 2 mutuelles ont répondu et proposent pour un tarif moyen de 30 € par mois, une offre de prise en charge équivalente à un panier de soins complet. Les associations ou C.C.A.S. signataires d'une convention spécifique avec le porteur du réseau, la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion de Lorraine (F.N.A.R.S), peuvent proposer (après étude par la C.P.A.M des droits de la personne et notamment l'aide complémentaire santé) cette complémentaire santé à leurs bénéficiaires qui n'ont plus ou ne peuvent plus payer de complémentaire santé.

### 2. But

Améliorer le recours aux droits sociaux (assurance maladie et état) et à la complémentaire santé des habitants du Grand Nancy.

### 3. Déroulement

Un comité de pilotage suit trimestriellement les équilibres financiers de cette offre (gestion du risque : dépenses et prises en charge Sécurité sociale/cotisations encaissées). Le comité organise le passage en cellule de coordination les dossiers des cotisations impayées. À cette fin, un fonds d'urgence a été créé. Il est alimenté par les deux mutuelles et permet le rachat des dettes complémentaires santé des personnes en rupture de paiement.

Le suivi social des usagers est organisé par les associations ou C.C.A.S signataires qui ont « inclus » les usagers dans le dispositif. Les référents des structures sont conviés à la cellule de coordination des impayés lorsque leurs usagers sont en cause.

À chaque signature de convention, les personnels/bénévoles sont formés par la mutuelle et le service social de la C.P.A.M. à l'accès aux droits de santé (C.M.U.-C, Aide à la Complémentaire Santé, conditions de résiliation ou de souscription d'une complémentaire).

Un annuaire de personnes ressources est régulièrement mis à jour.

Les travailleurs sociaux des C.C.A.S. viennent en appui des associations pour l'examen et la constitution des dossiers de droits des personnes, lorsque celles-ci ne disposent pas des ressources expertes en interne.

### 4. Partenaires principaux

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Meurthe-et-Moselle, Mutuelles (« ACORIS » et « SMI »), l'ensemble des structures signataires de la convention de la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion de Lorraine (Centres Communaux d'Actions Sociales, ...)

### 5. Pour plus d'information

Communauté urbaine du Grand Nancy  
22,24 viaduc Kennedy CO 80036, 54035 NANCY CEDEX  
N° téléphone : 03.83.91.81.27

Valérie JURIN (élue), valerie.levy-jurin@mairie-nancy.fr  
Mikael ANDRE, mikael.andre@grand-nancy.org